

# LUTTER CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE EN TEMPS DE PANDÉMIE : L'IMPASSE NÉOLIBÉRALE

Pour *axelle*, la sociologue et chercheuse française Pauline Delage revient sur ce que l'épisode pandémique révèle quant aux choix politiques des États européens pour lutter contre les violences sexistes. Pour cette spécialiste des violences de genre et des politiques publiques, la multiplication des campagnes de communication, si elle permet aux femmes de prendre conscience de situations intolérables, ne constitue pas une réponse à la hauteur des enjeux. Inscrire la lutte contre les violences dans l'agenda néolibéral interdit de les penser comme un phénomène social et, donc, de les combattre efficacement.

PROPOS RECUEILLIS PAR SARAH BENICHO



CONFINEMENT EN EUROPE  
VIOLENCES CONJUGALES: +60% D'APPELS

**Le 5 avril 2020, dans la foulée d'un appel à un cessez-le-feu général dans les zones de guerre, le secrétaire général de l'ONU lançait un « appel pour la paix à la maison »<sup>1</sup>. Après presque un an de divers confinements et couvre-feux, où en sommes-nous du point de vue des violences conjugales ?**

« Pour comprendre les effets du confinement, au lieu de parler de "violences conjugales", il me semble important de rappeler d'abord qu'il s'agit plus largement de "contrôle dans le couple". Car si leurs formes peuvent être verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles, l'objectif des violences sexistes, c'est le contrôle : du corps, des comportements, des mouvements et des relations. Nous savons que le nombre d'appels en direction des services de police a augmenté [en Belgique, le nombre d'appels au 0800.30.030 – Écoute violences conjugales – a doublé en avril ; à la même période, il y a eu 70 % d'appels en plus pour le numéro 1712 en Flandre<sup>2</sup>, ndlr]. Est-ce que cela révèle une augmentation des violences, leur intensification ou une plus grande prise de conscience des femmes ? La sociologue Alice Debauche a montré<sup>3</sup> que les campagnes de prévention dénonçant les violences sexistes produisaient un pic d'appels sur les lignes d'assistance, de soutien et de secours. Dès le premier confinement, des campagnes de communication sur les violences dans le couple ont été mises en place dans de nombreux pays. Cette multiplication des campagnes a pu entraîner une prise de conscience par de nombreuses femmes que ce qu'elles vivaient au quotidien était intolérable. Cela peut donc expliquer l'augmentation du recours aux lignes d'urgence. Mais l'intensification de la gravité et de la fréquence des violences peut tout à fait se combiner avec ce phénomène.

### EN QUELQUES MOTS

- + En Europe, depuis le début de la pandémie de coronavirus, les campagnes de communication à destination des victimes de violences conjugales se sont multipliées, et les appels en direction des services spécialisés ont beaucoup augmenté.
- + La sociologue Pauline Delage ne nie pas l'intérêt de ces campagnes mais elle critique la focalisation des gouvernements libéraux sur cette manifestation des violences de genre.
- + Pour elle, ce discours qui se veut progressiste masque la dégradation organisée des institutions sociales, qui sont pourtant cruciales pour les femmes victimes de multiples formes de violences.



Pauline Delage

Il faut enquêter précisément sur les mutations conjugales que la pandémie a générées, et sur leurs effets sur le rapport à la violence et le niveau de violence dans le couple. Comment les femmes – et leurs enfants – qui étaient en instance de séparation avant le confinement ont-elles vécu la cohabitation contrainte ? Des violences psychologiques se sont-elles muées en violences physiques ? Les couples qui ne cohabitaient pas, mais se sont confinés ensemble, ont-ils été des espaces de déploiement du contrôle ? La menace sanitaire a-t-elle constitué un levier pour renforcer l'isolement des femmes jusque dans l'espace de vie au prétexte des risques de contamination ? »

### Qu'en est-il des violences en dehors du foyer ?

« Depuis près d'un an, il y a une plus grande visibilité des violences au sein du couple dans les discours publics, mais un grand silence a recouvert toutes les autres, comme le contrôle des femmes dans l'espace public, au travail, dans la rue... Pourtant, d'une part, les mesures de confinement et de couvre-feu ont provoqué une désertification de la rue, ce qui a sans doute pu accentuer la peur des femmes d'y circuler. D'autre part, la reconfiguration du travail, à cause des contraintes sanitaires et économiques, a probablement eu des conséquences sur les formes et l'intensité du contrôle qui s'exerce sur elles dans l'emploi. Mais sur ce sujet, nous ne disposons pas non plus de données très précises. »

### Pouvez-vous nous donner des exemples de violences sexistes en télétravail ?

« Le télétravail peut se traduire par un délitement des relations entre salariés et ainsi détruire un des leviers de dénonciation des violences d'un supérieur ou d'un collègue. Le numérique est aussi un espace où peuvent se déployer des moyens de contrôle très puissants, à travers les différentes formes de harcèlement – qui peut aller jusqu'au revenge porn<sup>4</sup> – ou d'espionnage via les réseaux

## « La menace sanitaire a-t-elle constitué un levier pour renforcer l'isolement des femmes jusque dans l'espace de vie au prétexte des risques de contamination ? »

sociaux ou des applications. Rien n'indique donc que le télétravail serait moins dangereux pour les femmes : il renforce leur isolement. Ensuite, la distanciation sociale, la crainte sanitaire, la pression au travail, combinées à la peur de perdre son emploi dans un contexte économique dégradé, ont pu constituer des entraves à la dénonciation de violences sexistes ou sexuelles. Pendant le premier confinement, une part importante des emplois que l'on a qualifiés d'"essentiels" était occupée par des femmes qui se trouvent dans une situation d'emploi précaire. L'angoisse que cette précarité ne s'aggrave peut les fragiliser face aux violences. Pourtant, les violences sexistes ou sexuelles au travail, de même que les conditions de travail et d'emploi, ont été largement occultées par les politiques.»

### Comment expliquez-vous cette focalisation sur les violences conjugales dans ce que vous nommez les « discours publics » ?

« Ces violences sont celles qui cristallisaient déjà beaucoup les discours et les politiques publiques avant l'épisode pandémique. S'il importe, évidemment, de toujours les dénoncer, j'ai tendance à penser que la façon dont est soulevée cette question est un paravent progressiste dans un contexte de délitement généralisé des institutions sociales qui pourraient, a minima, permettre aux femmes d'échapper à un conjoint violent.

Il y a une tendance des néolibéraux à revendiquer une démarche féministe, mais il s'agit surtout d'une posture communicationnelle. On fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une "grande cause" – comme l'a déclaré le président français, Emmanuel Macron, le 25 novembre 2017 – mais, en même temps, on démantèle les structures associatives ou les services publics qui permettent de lutter concrètement contre les inégalités sociales et les violences de genre. Cette logique repose sur une compréhension fragmentée des violences sexistes : on les distingue les unes des autres et on les désencastre toutes de la lutte contre les inégalités. Cette approche fragmentaire se traduit dans toutes les politiques publiques sur la question. Le harcèlement de rue est un bon exemple : les solutions proposées sont des sanctions individuelles. Pourtant, ce n'est pas une violence occasionnelle : c'est une des modalités de socialisation des femmes dans nos sociétés, qui leur apprend que la rue n'est pas un espace pour elles. Sanctionner ponctuellement des harceleurs de rue est une illustration du refus de dire la dimension sociale du contrôle sexiste, mais aussi de cibler ces agresseurs, plutôt que ceux qui sévissent dans les entreprises, par exemple. »

### À votre avis, quelles pourraient être des actions publiques opérantes contre les violences de genre ?

« L'enquête VIRAGE<sup>5</sup> montre clairement que la précarité est un facteur aggravant dans l'exposition aux violences. Quand on voit le taux de travail – et donc de salaire – à temps partiel des femmes [en Belgique, 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes, ndlr], et qu'on sait que ce sont elles qui s'acquittent des charges parentales après une séparation, on comprend qu'il est très souvent impossible pour une mère de deux enfants d'envisager de quitter son conjoint. Les violences auxquelles les femmes sont confrontées sont généralement abordées par le biais psychologique – qui ne doit pas être négligé, mais qui est loin de contenir l'ensemble des solutions – aux dépens des enjeux économiques et sociaux : emplois, salaires, logements, lieux d'hébergement d'urgence en nombre et accueillants.

Il est très rare que la question du travail ou des conditions économiques de vie de femmes soit abordée lorsque les responsables politiques s'emparent de la lutte contre les violences de genre. Les silences sont parfois aussi éloquentes que les paroles. Pour que le discours de lutte contre les violences faites aux femmes reste compatible avec l'agenda néolibéral, il est impossible de pointer les inégalités économiques de genre, systématiquement renforcées par les choix économiques néolibéraux. » ●

1. Communiqué du 5 avril 2020, [www.un.org](http://www.un.org)

2. « Coronavirus : les lignes d'écoute pour les victimes de violences conjugales sont saturées en Belgique », [www.sudinfo.be](http://www.sudinfo.be), 7 avril 2020.

3. Alice Debauche, « L'émergence des violences sexuelles intrafamiliales : un appui pour la visibilité des violences sexuelles en France dans les statistiques françaises ? », *Enfances Familles Générations*, vol. 22, 2015.

4. Diffusion publique de photos, de vidéos ou de montages sexuellement explicites sans le consentement de la personne. Il est très difficile de les faire disparaître des internets, ainsi, elles produisent un harcèlement, une humiliation, voire une mise en danger physique, à long terme pour celles qui en sont victimes.

5. VIRAGE est une enquête quantitative menée par l'Institut National d'Études Démographiques (INED) en France en 2015. Elle porte sur les violences subies par les femmes et par les hommes. Toutes les violences, comprises dans une perspective de genre, ont été abordées : violences sexuelles et conjugales, physiques et verbales, qu'elles aient lieu dans l'espace domestique, l'espace public ou au travail, qu'elles soient récentes ou se soient produites au cours de l'enfance. Fin 2020, une synthèse des données de l'enquête VIRAGE a été publiée sur <https://virage.site.ined.fr>